

# DOSSIER DE PRESSE

*Signature d'un accord cadre de coopération pour le développement du livre et de la lecture 2015-2017 dans la région des Pays de la Loire*

*30 avril 2015 10h30 - bibliothèque de l'Ecole supérieure des beaux arts de Nantes Métropole (ESBANM)*



## **Présentation**

Vincent Monadé, Président du Centre national du livre (CNL), Henri-Michel Comet, préfet de la région Pays de la Loire et Jacques Auxiette, président de la Région des Pays de la Loire signeront un accord cadre de coopération pour le développement du livre et de la lecture le 30 avril 2015 à 15h en présence d'acteurs du livre en région.

### **Un accord-cadre pour mieux soutenir le développement du livre et de la lecture**

En Pays de la Loire, le Centre national du livre, l'Etat (DRAC) et la Région soutiennent, grâce à des financements complémentaires, la chaîne du livre et de la lecture et son secteur économique. Ces politiques contribuent au maintien et au développement d'un réseau diversifié de librairies et de bibliothèques sur le territoire, d'une production éditoriale pluraliste et, ainsi, de tendre vers une égalité des territoires dans l'accès à l'offre de livres et à la pratique de la lecture.

### **Des orientations partagées**

Dans un souci de cohérence nationale et afin d'assurer la meilleure articulation des soutiens sur l'ensemble du territoire, le CNL s'est engagé dans une politique de conventionnement avec les conseils régionaux et les préfets de région (DRAC). L'accord-cadre définit les orientations partagées des trois signataires en faveur de la filière du livre et de la lecture en Pays de la Loire.

### **Renforcer les actions et les dispositifs en lien avec les structures ressources pour les professionnels**

Il a également pour objet le développement et la structuration de la filière du livre et de la lecture en Pays de la Loire. Il renforce à cet effet la complémentarité et la cohérence des actions et des dispositifs menés par les signataires, en lien avec les structures ressources pour les professionnels telles que Mobilis pôle régional de coopération du livre et de la lecture, ALIP (association des librairies indépendantes en Pays de la Loire) et COLL-Libris (collectif d'éditeurs en Pays de la Loire).

#### **Contacts presse :**

**DRAC des Pays de la Loire - Guillaume de la Chapelle :** 02 40 14 23 96 – 06 07 99 69 22

**Région Pays de la Loire – Nadia Hamnache :** 02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16

**Centre national du livre – Sébastien Bizet :** 01 49 54 68 66 / 06 07 55 54 81



Jeudi 30 avril 2015

## Le Centre national du livre renforce son action en Pays de la Loire

Le Centre national du livre est un établissement public missionné par le ministère de la Culture et de la Communication pour soutenir les professionnels du livre et initier des politiques en faveur du livre et de la lecture.

En proposant aux Régions d'être partenaires, avec l'État, d'une politique définie en commun en faveur des acteurs de la chaîne du livre dans les territoires, le Centre national du livre conduit, avec les conventions Région/DRAC/CNL, une nouvelle politique et renforce ses interventions de proximité.

Il s'agit, aux côtés des actuels dispositifs nationaux d'aides du CNL, de permettre à des acteurs de taille plus modeste, mais dont la qualité professionnelle est reconnue, de bénéficier de soutien.

En signant cette convention avec la DRAC et la Région Pays de la Loire, après les régions Aquitaine, Bretagne et Centre, le CNL développe le maillage territorial, pour une intervention forte et de proximité auprès des acteurs de la chaîne du livre.



Suivez les actualités du CNL sur Twitter : @LeCNL

Contact presse :

Sébastien Bizet – 01 49 54 68 66 / 06 07 55 54 81 – [sebastien.bizet@centrenationaldulivre.fr](mailto:sebastien.bizet@centrenationaldulivre.fr)  
Centre national du livre - Hôtel d'Avejan - 53 rue de Verneuil, Paris 7<sup>e</sup>



## L'Etat (DRAC des Pays de la Loire) soutient la filière du livre et la lecture à travers différentes missions.

### **Missions générales**

Sous l'autorité du Préfet de région, la Direction régionale des affaires culturelles met en œuvre la politique ministérielle dont les orientations sont définies par le Service du livre et de la lecture (SLL) au sein de la Direction générale des industries culturelles et des médias (DGMIC) du ministère de la Culture et de la Communication.

Elle est également en relation avec le [Centre national du livre](#) (CNL), établissement public dont l'action en faveur de la création littéraire, de l'économie du livre et de la diffusion du livre est complémentaire de celle de la DRAC.

L'action de la DRAC dans le domaine du livre et de la lecture couvre une grande partie de la chaîne du livre : auteurs, maisons d'édition, librairies, bibliothèques, structures littéraires, organismes de développement de la lecture...; elle suit plusieurs axes d'intervention.

### **Développement et modernisation des bibliothèques municipales, intercommunales et départementales.**

Depuis 1986, la DRAC soutient les opérations de construction/extension/restructuration, d'équipement mobilier et matériel, d'équipement informatique et numérique, de préservation du patrimoine et de développement des collections, dans le cadre du **concours particulier créé au sein de la Dotation générale de décentralisation en faveur des bibliothèques.**

Une attention particulière est portée à la spécificité de chaque territoire, à l'écriture d'un projet scientifique et culturel, à la qualité architecturale et fonctionnelle des bâtiments, aux modalités et moyens de fonctionnement de chaque équipement. Les aides de l'Etat sont proportionnées en fonction des caractéristiques de chaque projet.

### **Aides individuelles et collectives au secteur économique du livre : maisons d'édition et librairies**

Ces aides peuvent accompagner des projets individuels ou collectifs émanant d'entreprises privées ou de structures associatives.

L'action de la DRAC vise à soutenir des projets d'investissement et de développement (création ou reprise d'une librairie ou d'une maison d'édition, création de sites en ligne, renforcement de la diffusion...)

### **Mise en place de Contrats Territoire-lecture (C.T.L.)**

Avec la signature de CTL, la DRAC développe une politique de contractualisation avec les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération territoriale pour favoriser une structuration des réseaux de lecture publique et le développement d'actions partenariales entre les acteurs culturels, éducatifs, sociaux et économiques du livre et de la lecture sur un même territoire.

## **Structuration du territoire et coopération entre acteurs du livre et de la lecture**

Pour favoriser un équilibre des acteurs et des actions à l'échelle régionale et le renforcement d'un travail collaboratif entre les différents maillons de la chaîne du livre et au sein de chaque maillon, la DRAC a donné la priorité de ses interventions aux structures qui oeuvrent en ce sens et dont l'action permanente se déploie à l'échelle régionale. L'existence de ces structures et leur complémentarité constituent un enjeu majeur pour le développement des acteurs du livre et de la lecture en Pays de la Loire.

**Mobilis**, pôle de coopération régional des acteurs du livre et de la lecture en Pays de la Loire créé en 2014, a pour double mission de développer des actions interprofessionnelles entre tous les acteurs et de favoriser la structuration régionale des acteurs dans deux champs principaux : les auteurs et les bibliothèques publiques.

**ALIP** (association des librairies indépendantes en Pays de la Loire) et **COLL-Libris** (Collectif d'éditeurs en Pays de la Loire) développent dans leur champ respectif des projets et des actions participant d'une meilleure reconnaissance et d'une valorisation de leur travail auprès d'un large public (professionnalisation de la librairie et des éditeurs, promotion des lieux de vente indépendants et de l'édition de qualité...).

Ces trois partenaires, essentiels pour la DRAC, sont amenés à travailler en étroite complémentarité pour favoriser une dynamique conjointe des acteurs sur l'ensemble de la région. Une politique de conventionnement à l'échelle régionale et en partenariat, à l'échelle nationale, avec le Centre national du livre peut amplifier ce développement avec la mise en place d'un contrat de filière.

## **Soutien à la vie littéraire (résidences d'écrivain, programmations annuelles...)**

A côté du C.N.L. qui soutient des manifestations littéraires d'envergure et de qualité, la DRAC concentre son aide aux structures littéraires en région qui mettent en place un projet littéraire sur l'ensemble de l'année et / ou organisent des résidences d'écrivains avec des volets de création littéraire et d'action culturelle.

## **Développement de la lecture**

Les opérations visant à **élargir ou renforcer les pratiques de lecture** font partie des priorités du ministère de la Culture et de la Communication. Au-delà des actions menées par les bibliothèques publiques, des projets de proximité sont nécessaires pour toucher une grande partie de la population, éloignée de la pratique de l'écrit, ou pour prévenir l'illettrisme. L'éducation artistique et culturelle et la lutte contre l'illettrisme constituent deux piliers d'intervention dans ce secteur.

Les actions soutenues sont généralement le résultat de projets partenariaux menés avec les collectivités territoriales, d'autres services de l'Etat (Santé, Justice, Education nationale, Jeunesse et sports...) et des associations oeuvrant dans ce domaine.

## **Contacts à la DRAC :**

Conseiller : Jean-Pierre MEYNIEL : [jean-pierre.meyniel@culture.gouv.fr](mailto:jean-pierre.meyniel@culture.gouv.fr)

Assistantes : Chantal REMOUE : [chantal.remoue@culture.gouv.fr](mailto:chantal.remoue@culture.gouv.fr) / 02 40 14 23 72

Lydia GREINER-PIVETEAU : [lydia.greiner-piveteau@culture.gouv.fr](mailto:lydia.greiner-piveteau@culture.gouv.fr) / 02 40 14 28 16

Adresse générique du service : [livre.paysdelaloire@culture.gouv.fr](mailto:livre.paysdelaloire@culture.gouv.fr)

## Une politique régionale active en faveur du livre

Parce que l'art et la culture sont des vecteurs de réflexion, de partage et de construction de soi, indispensables au bien vivre ensemble, la Région des Pays de la Loire poursuit résolument sa politique ambitieuse pour le développement culturel et le soutien aux artistes. La politique culturelle régionale met en avant la diversité de la création, l'accessibilité des populations et la participation des acteurs culturels organisés dans la Conférence régionale de la culture.

Pour **2015**, le budget réservé à la politique en faveur du livre et de la lecture **s'élève à 1,660 M€**.

En région des Pays de la Loire comme au niveau national, dans un contexte de mutations permanentes et d'évolutions des pratiques, le livre reste le premier bien culturel sur le marché, au niveau régional comme au niveau national.

Selon les données de l'Observation participative et partagée du secteur du livre en Pays de la Loire, étude menée en 2013 dans le cadre de la Conférence régionale consultative de la culture, le territoire est marqué par une diversité d'activités et un dynamisme remarquables. Il compte en effet 70 librairies indépendantes, plus de 40 maisons d'édition et structures éditrices qui publient chaque année environ 800 ouvrages, 180 écrivains, traducteurs et illustrateurs et environ 250 bibliothèques professionnalisées.

La région est également riche d'une quarantaine de manifestations autour du livre organisées de manière récurrente par des associations, des librairies, des bibliothèques, et d'une dizaine de lieux de promotion de la lecture ou de résidence d'auteurs animés par des professionnels.

C'est pourquoi la Région des Pays de la Loire développe sa politique en faveur du livre et de la lecture sur l'ensemble du territoire au travers d'aides financières et de dispositifs d'accompagnement :

- **aides aux éditeurs et aux libraires indépendants** : développement des fonds, lancement de collections, informatisation, travaux, programmes d'animation, accompagnement sur les salons...
- **aides collectives en direction des associations régionales professionnelles** : Mobilis, pôle régional de coopération pour les acteurs du livre et de la lecture, ALIP – association des librairies indépendantes des Pays de la Loire, Collibris, collectif des éditeurs en Pays de la Loire,
- **aides aux manifestations autour du livre** de dimension régionale et nationale, aux résidences d'écrivains et aux structures littéraires,
- **aides au patrimoine écrit** avec le Fonds régional d'acquisition pour les bibliothèques et le financement de la revue culturelle 303, arts, recherches et création.
- **aides à la sensibilisation des publics**, principalement au travers du « Prix littéraire des lycéens et apprentis des Pays de la Loire ».

### Mobilis, pôle de coopération des acteurs du livre et de la lecture en Pays de la Loire

Auteur, éditeur, libraire, bibliothécaire ou médiateur : quelle que soit sa fonction, chaque acteur professionnel forme un des maillons de la chaîne du livre et est amené à collaborer régulièrement avec les autres. Face aux enjeux auxquels est confrontée la filière livre, la mise en place d'une coopération transversale au sein des différentes branches de la profession est devenue indispensable et incontournable.

**C'est ainsi qu'en 2014 a été créé Mobilis, pôle régional de coopération du livre et de la lecture, sous la forme d'une association. Elle porte des missions transversales d'information, de formation, de mutualisation et de mise en réseau au bénéfice des acteurs de la lecture publique et du patrimoine écrit, de l'économie du livre, de la création et de la vie littéraire.**

La définition de cette structure s'est faite dans l'esprit de la Conférence régionale consultative de la culture, avec un vaste travail de coconstruction entre les acteurs et les institutions (Région des Pays de la Loire et Direction régionale des affaires culturelles) engagé au printemps 2013.

### Accord-cadre avec le Centre national du livre pour le développement de la filière du livre et de la lecture

Le Centre national du livre, la DRAC et la Région des Pays de la Loire accompagnent grâce à des dispositifs de financement complémentaires, l'ensemble de la chaîne du livre et de la lecture et en particulier son secteur économique. Ces politiques permettent de contribuer au maintien et au développement d'un réseau dense et diversifié de librairies et de bibliothèques sur le territoire, d'une production éditoriale riche et pluraliste et ainsi de tendre vers une égalité d'accès dans les territoires à l'offre de livres et à la pratique de la lecture. Afin de renforcer leur intervention sur le territoire, les trois partenaires ont défini conjointement les bases d'un accord-cadre 2015-2017 pour le développement de la filière du livre et de la lecture autour des axes suivants :

- favoriser la structuration régionale des maillons et une dynamique interprofessionnelle,
- accompagner un développement économique pérenne et équilibré,
- promouvoir la diversité culturelle et l'égalité d'accès sur l'ensemble des territoires,
- encourager l'innovation et le développement de solutions numériques.

## La Maison Julien-Gracq à Saint-Florent-Le-Vieil

La Région s'est engagée aux côtés de la commune de Saint-Florent-le-Vieil pour mener à bien le projet de réhabilitation de la Maison Julien Gracq, suite au legs de l'écrivain accepté par la commune en 2009. Le lieu est désormais une structure d'accueil d'écrivains en résidence et d'animations culturelles sur tout le territoire régional, et s'inscrit dans le réseau existant.

L'association Maison Julien Gracq a pour objet de promouvoir et de favoriser la culture en Région des Pays de la Loire par la réalisation des actions suivantes :

- l'accueil d'écrivains et d'artistes français et francophones à Saint-Florent-Le-Vieil au sein de la Maison Julien Gracq,
- l'accompagnement de ces écrivains et artistes sur d'autres lieux du territoire,
- l'organisation d'événements littéraires et artistiques, en coopération avec les organismes et associations de la région des Pays de la Loire,
- la médiation et l'accueil de différents publics,
- une offre de tourisme culturel.

## Revue 303, arts, recherches et création

Lancée en 1984, cette publication trimestrielle est un outil de vulgarisation qui vise à faire connaître la création contemporaine et à valoriser la culture et le patrimoine des Pays de la Loire, non seulement dans le périmètre de la région mais aussi en France et à l'Etranger.

La revue a opéré depuis sa création des évolutions importantes dans sa forme et dans son fonctionnement : renouvellement de la charte graphique, diffusion à l'échelle nationale, nouveau site internet, développement de partenariats avec des structures culturelles régionales, co-éditions, élargissement de la ligne éditoriale vers toutes les formes artistiques...

En 2014, pour les trente ans de l'association, la revue s'est associée à d'autres acteurs du territoire, afin d'offrir un relais critique à la scène artistique et de stimuler chez ses lecteurs le désir de connaître et de partager. A titre d'exemple on peut citer la réalisation du premier numéro de la revue *Tohu Bohu 303*, revue annuelle sur les musiques actuelles en Pays de la Loire, en partenariat avec le réseau Tohu Bohu. En 2015, 303 entend poursuivre ces collaborations dans l'objectif de devenir un maillon incontournable de la dynamique culturelle régionale. Le programme éditorial comprendra notamment des numéros trimestriels sur le design, le vélo et un hors-série consacré à la vigne et au vin.

## Prix littéraire des lycéens et apprentis

La Région des Pays de la Loire organise la deuxième édition du Prix littéraire des lycéens et apprentis pour l'année scolaire 2014/2015, ouvert aux lycées et CFA du territoire. Cette action, culturelle et éducative, doit permettre par ailleurs de fédérer les acteurs du livre et de l'enseignement autour d'un projet commun, de faire découvrir les métiers du livre, et d'inciter les participants à fréquenter les lieux de médiation et de diffusion du livre en région.

Pour cette deuxième édition, 9 établissements des cinq départements, avec 350 élèves au total, participent à l'aventure. Parmi les 8 livres composant la sélection, qui se veut à la fois éclectique, exigeante et accessible, citons *Le quatrième mur*, bouleversant récit de guerre et de survie, de Sorj Chalandon, *Nouons-nous*, textes brefs sur le sentiment amoureux d'Emmanuelle Pagano, ou encore *Devenir Carver*, portrait du grand nouvelliste américain par Rodolphe Barry.

Lors de la série de rencontres entre écrivains et élèves qui ont lieu entre décembre et mars, chaque classe dialogue avec les auteurs, au sein des établissements ou dans les lieux partenaires (médiathèques, librairies). Les élèves jurés entament ensuite une période d'échanges et de débats sur les ouvrages de la sélection en vue de l'élection du lauréat, basée sur un vote individuel. Des passerelles entre les établissements sont favorisées par les interventions du coordinateur du prix, et par l'espace commun du blog dédié\*. L'ensemble des participants ainsi que tous les partenaires du projet sont invités à se retrouver pour la cérémonie de remise du prix le 22 mai dans l'un des lycées participants. Celle-ci sera l'occasion de récompenser l'écrivain choisi et de restituer les travaux effectués en classe depuis novembre 2014.

\* <http://prixlitterairedeslyceensetapprentis.blogspot.fr>

# **ACCORD-CADRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DU LIVRE ET DE LA LECTURE EN PAYS DE LA LOIRE 2015-2017**

Entre

**Le Ministère de la Culture et de la Communication**

représenté par Henri-Michel COMET, Préfet de la Région Pays de la Loire,  
Préfet de la Loire-Atlantique  
ci-dessous dénommé le Préfet de région

Et

**Le Centre National du Livre**, représenté par Vincent MONADÉ, Président  
du CNL

Et

**La Région des Pays de la Loire**, représentée par Jacques AUXIETTE,  
Président du Conseil Régional

Il est convenu ce qui suit :

## **1 - PRÉAMBULE**

En Pays de la Loire, Le Centre National du Livre, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la Région accompagnent grâce à des dispositifs de financement complémentaires, l'ensemble de la chaîne du livre et de la lecture et en particulier son secteur économique. Ces politiques permettent de contribuer au maintien et au développement d'un réseau dense et diversifié de librairies et de bibliothèques sur le territoire, d'une production éditoriale riche et pluraliste et ainsi de tendre vers une égalité d'accès dans les territoires à l'offre de livres et à la pratique de la lecture.

Par ailleurs, dans un secteur en perpétuelle évolution, les trois institutions réaffirment la légitimité et l'importance de l'intervention publique, leur attachement à des valeurs communes telles que la loi sur le prix unique du livre, le code de la propriété intellectuelle, les textes réglementaires contribuant à la réglementation de la filière et les chartes, codes et accords-cadres (inter)professionnels nationaux et internationaux (auteurs et illustrateurs jeunesse, code des usages pour la traduction d'œuvres de littérature générale...). Elles affirment leur volonté partagée de travailler ensemble à la définition de priorités communes et au développement de politiques à la fois concertées et convergentes.

Évoluant à la fois dans des secteurs marchand et non marchand, les acteurs économiques du livre doivent souvent combiner plusieurs activités et ressources complémentaires, dans un environnement fragile et avec des moyens modestes. Le secteur de la diffusion, et notamment celui de la librairie indépendante, apparaît comme l'un des enjeux majeurs de la filière du livre.



## **2 - CONTEXTE**

### **2 – 1 Les politiques de soutien des trois partenaires**

#### **L'action du Ministère de la culture et de la communication par l'intermédiaire de la DRAC des Pays de la Loire.**

La DRAC décline la politique nationale du Ministère de la culture et de la communication en matière de livre, de lecture, de littérature et d'écriture.

Le livre étant à la fois un vecteur culturel, un élément économique et un outil d'éducation et de socialisation, les actions prioritaires visent à renforcer la présence du livre, la rencontre avec la littérature contemporaine et la pratique de la lecture et de l'écriture.

La présence du livre sur l'ensemble du territoire régional et l'affirmation de la diversité éditoriale sont favorisées par un soutien aux projets émanant des librairies et des maisons d'édition.

Cette présence est également confortée par un soutien à la création littéraire et à la découverte de la littérature contemporaine par le biais de résidences d'écriture et d'animation littéraire et de programmations littéraires à l'année (rencontres, débats...).

Le développement de la lecture publique se concrétise par un accompagnement aux investissements consentis par les collectivités territoriales en faveur de leurs bibliothèques (dispositif « DGD Bibliothèques »). L'équilibre territorial, l'approche intercommunale, l'adaptation aux usages du numérique et la conservation et mise en valeur du patrimoine écrit constituent quatre axes majeurs de cette politique.

Plus largement, la politique de soutien à la lecture et à l'écriture se concentre autour de la mise en œuvre de « contrats territoire lecture » et autour du développement de ces pratiques auprès des publics les plus divers et auprès de publics en difficulté ou éloignés de la lecture (milieu hospitalier ou carcéral, personnes en situation d'illettrisme...).

Sur l'ensemble de ces champs, la DRAC favorise la coopération et la mise en réseau des professionnels du livre et de la lecture avec un soutien aux différents organismes oeuvrant à une mise en réseau interprofessionnelle de ces acteurs (Mobilis, ALIP, Collibris).

Elle veille au respect de la législation en vigueur et assure une mission d'information dans ce domaine.

Elle veille également à articuler de façon cohérente ses interventions avec celles du Centre national du livre principalement dans les secteurs de l'économie du livre, de la vie littéraire et de la diffusion du livre.

#### **L'action du CNL**

L'action du CNL, établissement public sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication, vise à soutenir l'ensemble de la chaîne du livre à travers une trentaine de dispositifs. En attribuant chaque année 3 000 aides au secteur, le CNL contribue de manière significative à l'économie du livre et à la diversité de la création. Le Ministère de la culture et de la communication, sous l'égide de la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) et du service du livre et de la lecture (SLL), a confié au CNL un rôle renforcé en matière de soutien à la librairie et à l'économie du livre et d'éducation artistique et culturelle. Conformément à sa nouvelle politique territoriale, le CNL sera signataire de cet accord-cadre, en veillant à la cohérence et à la complémentarité des actions mises en œuvre.

## L'action de la Région des Pays de la Loire

La politique régionale en faveur du livre et de la lecture s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle, fondée sur trois axes :

1. l'accès à la culture pour tous, avec en particulier la rencontre entre le citoyen, l'artiste et les œuvres ;
2. le soutien à la diversité de la culture et de la création ; et enfin l'aménagement culturel du territoire, comprenant l'appui à la structuration de réseaux et à la coopération interprofessionnelle,
3. le soutien aux lieux et événements culturels et l'accompagnement à la formation et à l'emploi culturels.

Ainsi, la Région des Pays de la Loire développe sa politique en faveur du livre et de la lecture sur l'ensemble du territoire au travers d'aides financières et de dispositifs d'accompagnement :

- aides aux éditeurs et aux libraires indépendants : développement des fonds, lancement de collections, informatisation, travaux, programmes d'animation, accompagnement sur les salons...

- aides collectives en direction des associations régionales professionnelles : Mobilis, pôle régional de coopération pour les acteurs du livre et de la lecture, ALIP – association des librairies indépendantes des Pays de la Loire, Collibris, collectif des éditeurs en Pays de la Loire,

- aides aux manifestations autour du livre de dimension régionale et nationale, aux résidences d'écrivains et aux structures littéraires,

- aides au patrimoine écrit avec le Fonds régional d'acquisition pour les bibliothèques et le financement de la revue culturelle *303, arts, recherches et création*.

- aides à la sensibilisation des publics, principalement au travers du dispositif « Prix littéraire des lycéens et apprentis des Pays de la Loire ».

## 2 – 2 Les particularités du territoire

En région des Pays de la Loire comme au niveau national, dans un contexte de mutations permanentes et d'évolutions des pratiques, le livre reste le premier bien culturel sur le marché, au niveau régional comme au niveau national.

Le territoire est marqué par une diversité d'activités et un dynamisme remarquables. Il compte en effet 70 librairies indépendantes, plus de 40 maisons d'édition et structures éditrices qui publient chaque année environ 800 ouvrages, 180 écrivains, traducteurs et illustrateurs<sup>1</sup> et environ 250 bibliothèques professionnalisées.

En terme de structuration de l'emploi dans le secteur de l'économie du livre, si l'on compte environ 500 postes salariés, il faut noter que plus de la moitié des établissements ont recours à l'emploi non salarié de type gérance et aux prestataires extérieurs occasionnels, en particulier dans l'édition. Tous types d'emplois confondus, les librairies indépendantes restent les premiers employeurs du secteur marchand et génèrent beaucoup plus d'emplois que les grandes surfaces culturelles ou la grande distribution. Cependant la précarité existe dans le secteur, notamment en raison des rémunérations relativement faibles et des contrats à temps partiel.

---

<sup>1</sup> Source : Observation participative et partagée du secteur du livre en Pays de la Loire, étude menée en 2013 dans le cadre de la Conférence régionale consultative de la culture.

Les besoins en professionnalisation et en accompagnement à la pérennisation des emplois et des structures restent importants, l'une de ces voies possibles étant le développement d'actions de mutualisation et de coopération.

La région est également riche d'une quarantaine de manifestations autour du livre organisées de manière récurrente par des associations, des librairies, des bibliothèques, et d'une dizaine de lieux de promotion de la lecture ou de résidence d'auteurs animés par des professionnels.

Actuellement, les aides individuelles de la DRAC, de la Région et du CNL à l'économie du livre semblent adaptées aux besoins et une recherche de cohérence et de complémentarité des dispositifs sera engagée.

## **ARTICLE 1 – OBJET**

Le présent accord-cadre a pour objet de définir les orientations partagées en faveur du développement et de la structuration de la filière du livre et de la lecture en Pays de la Loire. Cet accord entend veiller au renforcement de la complémentarité et à la cohérence des actions et des dispositifs menés par les signataires.

Le présent accord-cadre a par ailleurs vocation à mettre en œuvre un contrat de filière pour le livre en Pays de la Loire. Associant à l'échelle d'un territoire, politique culturelle et politique économique et sur la base d'un état des lieux préalable, les contrats de filière permettent de mutualiser des moyens budgétaires, de coordonner autour d'objectifs communs les interventions de l'État et des collectivités, et de croiser les expertises pour améliorer la prise en compte des nouveaux enjeux, dans le cadre de politiques d'aménagement et d'animation culturelle concertées.

## **ARTICLE 2 – ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Les orientations stratégiques du présent accord sont les suivantes :

### **Favoriser la structuration régionale des maillons et une dynamique interprofessionnelle**

Le dialogue entre les professionnels et notamment les concertations menées au sein de la Conférence Régionale Consultative de la Culture ont fait nettement progresser la conscience d'appartenance à une filière. Ainsi, des initiatives collectives de dimension régionale sont nées depuis 2012 : l'ALIP (Association des Librairies Indépendantes en Pays de la Loire), le collectif d'éditeurs des Pays de la Loire (Collibris), le réseau Lettres sur Loire et d'Ailleurs et Mobilis, structure de coopération des acteurs du livre et de la lecture en Pays de la Loire. Ces initiatives donnent le signe d'une certaine maturité des professionnels et d'une appétence pour la mise en réseau et la mutualisation, même si certains maillons n'ont pas encore bénéficié de cette dynamique (auteurs, lecture publique...) et s'il conviendra de conforter tous les maillons dans leurs rôles respectifs, leur structuration et leur complémentarité. C'est pourquoi les signataires du présent accord s'engagent à poursuivre leur accompagnement à la structuration de chacun des maillons de la chaîne mais aussi à encourager le développement d'actions interprofessionnelles.

### **Accompagner un développement économique pérenne et équilibré**

Le renforcement de la professionnalisation de la filière et l'accompagnement des acteurs dans leurs projets de développement au sein de l'économie marchande mais aussi en lien avec les acteurs non marchands constituent des priorités communes des signataires. Le présent accord-cadre a vocation à soutenir des démarches d'observation du secteur en matière d'emploi et de formation afin d'apporter des solutions adaptées aux besoins des professionnels.

### **Promouvoir la diversité culturelle et l'égalité d'accès sur l'ensemble des territoires**

La valorisation de l'écosystème du livre et de la lecture et la sensibilisation des publics à l'importance de sa préservation et de son développement, sont indispensables. Ainsi, l'égalité d'accès à l'offre de livres et aux actions de médiation sur le territoire représente un enjeu majeur.

Jusqu'alors, les politiques de soutien des trois institutions se sont attachées à répondre à ces problématiques et à les accompagner au travers de dispositifs d'aides qui leur sont propres. Le nouveau partenariat vient renforcer la convergence et la complémentarité des dispositifs existants et permet d'apporter une attention particulière à l'éducation artistique et culturelle.

### **Encourager l'innovation et le développement de solutions numériques**

Les modes de diffusion et de commercialisation du livre ont considérablement évolué ces dernières années, avec l'apparition puis le développement d'un marché numérique. Les professionnels doivent adapter leurs pratiques en matière de production, de communication, dans un double environnement qui comprend à la fois le circuit traditionnel et le circuit numérique.

Les signataires du présent accord s'engagent à soutenir les projets coopératifs visant à promouvoir et à commercialiser le livre sous toutes ses formes, dans le respect de l'économie globale de la chaîne du livre.

### **ARTICLE 3 – FINANCEMENT**

Les parties signataires s'engagent à apporter conjointement les moyens financiers nécessaires à la bonne exécution de l'accord-cadre.

Ces moyens sont subordonnés aux échéances respectives liées à l'élaboration du budget annuel de chacun des partenaires : à l'approbation du conseil d'administration du CNL, au vote du Budget Primitif par l'assemblée plénière de la Région Pays de la Loire et à l'attribution des crédits déconcentrés du Ministère de la Culture et de la communication et la validation de la répartition de ces crédits par le Préfet de région responsable du BOP 334.

Une convention annuelle d'exécution viendra préciser la mise en œuvre de l'accord-cadre avec notamment les modalités d'attribution des aides et rappellera les engagements financiers annuels de chacun des partenaires.

### **ARTICLE 4 - ÉVALUATION**

Au terme de la période d'exécution de l'accord-cadre, une évaluation couvrant les trois années sera réalisée afin d'apprécier la réalisation des objectifs de leur politique commune.

Chaque année, il sera établi conjointement un bilan détaillé de l'objet de cet accord-cadre et de ses déclinaisons annuelles.

### **ARTICLE 5 – ACTIONS DE COMMUNICATION**

Les actions de communication relatives aux actions menées dans le cadre des dispositifs de la présente convention devront faire l'objet d'une concertation annuelle et mentionner la participation de l'État, du CNL et de la Région.

### **ARTICLE 6 – DURÉE**

Le présent accord est conclu pour une durée de trois ans renouvelable, pour les années 2015 à 2017.

## **ARTICLE 7 – RÉSILIATION**

En cas de non respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans le présent accord-cadre, celui-ci pourra être résilié de plein droit, par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
En 3 exemplaires

Pour l'État,  
Le Préfet de la Région des Pays de la Loire, Préfet de la Loire Atlantique,

Henri-Michel COMET

Pour le Centre national du Livre  
le Président

Vincent MONADÉ

Pour la Région des Pays de la Loire,  
Le Président du Conseil Régional

Jacques AUXIETTE